

N° 31216-2020/1-ACTS/SG

Date du : 3 juillet 2020

Rapport de présentation

OBJET : approuvant de l'avenant n° 3 au contrat de développement Etat / province Sud 2017-2021, les conventions relatives au financement des opérations de fonctionnement « Chantiers d'insertion », « Lutte contre l'exclusion à la tribu de Saint Louis », « Accompagnement à la scolarité » et « Accompagnement à la réussite des élèves internes » du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 et la charte d'engagement Trajectoire outre-mer 5.0

PJ : un projet de délibération

Lors du XIXème comité des signataires qui s'est tenu le 10 octobre 2019, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de prolonger l'actuelle génération de contrat de développement d'une année. Il a donc été acté que les contrats de développement s'étalant de 2017 à 2021 seraient prorogés jusqu'à fin 2022.

Le compte rendu indique qu'«En outre, l'équivalent d'une tranche budgétaire annuelle de l'enveloppe de l'Etat allouée, accompagnera les nouveaux projets structurant d'envergure territoriale et relevant des priorités liées notamment aux politiques publiques dans le cadre de la trajectoire 5.0 portée par le ministère ». Ainsi, ce sont 9,4 MdF CFP de crédits que l'Etat a fléchés sur la Nouvelle-Calédonie au profit des 10 contrats de développement et d'agglomération dans lesquels l'Etat participe. Six projets proposés par la province Sud ont été retenus à ce titre.

Par ailleurs, le mandat de négociation confié au Haut-commissaire impose que soient extraites « *formellement des contrats [de développement] les actions finançant du fonctionnement, sans les remettre en cause mais en établissant des conventions pluriannuelles ad hoc* ». Ainsi, les 4 opérations de fonctionnement du contrat de développement Etat / province Sud 2017-2021 ont été sorties du contrat pour l'année 2021 afin d'être exécutées au travers de quatre conventions entre l'Etat et la province Sud. Tant le fond que la forme restent quasi identiques. Ces conventions concernent non seulement l'année 2021 mais également l'année 2022, abondée grâce aux 9,4 MdF susmentionnés.

Enfin, la gouvernance des contrats est revue afin d'être en conformité avec le décret 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement applicable en Nouvelle-Calédonie. Dans les faits, ce décret est déjà appliqué depuis fin 2018.

Ces décisions rendent nécessaire la mise en place d'un avenant au contrat de développement Etat / province Sud 2017-2021 ainsi que la mise en place des conventions pour les opérations de fonctionnement.

L'avenant est structuré autour de 4 axes :

- l'extension des contrats à 2022 :
- le redéploiement entre opérations déjà contractualisées ;
- l'inscription de nouvelles opérations labélisées « Trajectoire 5.0 » ;
- la sortie des opérations de fonctionnement des contrats :
 - o pour l'année restant à exécuter à savoir l'année 2021,
 - o ces opérations de fonctionnement seront conventionnées pour les années 2021 et 2022,
 - o le financement de l'année 2022 est pris sur les 9,4 MdF de crédits Etat supplémentaires annoncés lors du comité des signataires du 10/10/2019.

➤ Extension du contrat à 2022

La date de clôture des engagements du contrat de développement est désormais fixée au 31 décembre 2022 et la date d'échéance de réception dans les services de l'Etat des justificatifs, en vue d'un paiement sur engagements réalisés, est fixée au 31 décembre 2023, sauf pour les opérations d'habitat social pour lesquelles la date d'échéance est fixée au 31 décembre 2024.

Le taux d'engagement (année 2020 en cours incluse) avant avenant est à ce jour de 78,72 % avec un taux de réalisation de 46,11 % (réalisé sur engagé).

➤ Nouvelles opérations s'inscrivant dans la trajectoire 5.0

Ces nouvelles opérations exclusivement d'investissement doivent s'inscrire dans la trajectoire 5.0 :



Le taux d'intervention de l'Etat est de 50% alors que sur les opérations initialement contractualisées il reste à 75% (excepté pour l'accord-cadre Ademe / province Sud pour lequel le taux d'intervention de l'Etat était déjà à 50%).

Les 7 nouvelles opérations retenues pour le contrat Etat / province Sud représentent un coût programme d'un peu plus d'1,68 MdF dont 840,9 MF de part Etat. Elles se déclinent comme suit :

Opérations Trajettoire 5.0	TOTAL	Etat	pSud
V-5-T5.0-Pôle éducatif pour adolescents	215 000 000	107 500 000	107 500 000
V-5-T5.0-Création d'un cartable numérique à destination des collégiens de la province Sud	290 000 000	145 000 000	145 000 000
V-7-T5.0-Sécurisation des collèges publics	400 000 000	200 000 000	200 000 000
VI-2-T5.0-Résorption des dépôts sauvages	29 832 936	14 916 468	14 916 468
VI-3-T5.0-Restauration écologique des anciens sites dégradés par le feu et l'activité minière au sein du Parc de la Côte Oubliée	480 000 000	240 000 000	240 000 000
VI-4-T5.0-Plan de protection des forêts contre les feux	155 131 265	77 565 633	77 565 632
VII-2-T5.0-Aides économiques aux entreprises des communes rurales de la province Sud	111 945 322	55 972 661	55 972 661
TOTAL	1 681 909 523	840 954 762	840 954 761



- **Opération V-5-T5.0 Pôle éducatif pour adolescents : ouverture d'un troisième internat provincial et d'un nouveau foyer pour adolescents:**

Par délégation de la Nouvelle-Calédonie, la province Sud est compétente pour assurer la prise en charge éducative et médico-sociale des enfants placés au titre de la protection de l'enfance. Environ 180 jeunes mineurs sont ainsi pris en charge par la province à ce titre, auxquels il convient d'ajouter quelques jeunes majeurs.

Jusqu'à 2017, la politique de la province reposait principalement sur l'accueil de ces jeunes en foyer au sein de deux structures : une à Bourail (40 places) et une à Dumbéa-sur-Mer (50 places + 10 places d'accueil d'urgence) réalisée dans le cadre du précédent contrat de développement avec l'Etat.

La spécificité de ce public conjuguée aux difficultés de recrutement de professionnels diplômés rendait la prise en charge peu qualitative et n'offrait pas toutes les conditions de développement et de réparation pour ces jeunes malmenés par la vie. Aussi, il a été décidé de recruter des familles d'accueil qui offrent un cadre affectif et éducatif plus sécurisant. Aujourd'hui, plus de 75 % des enfants confiés par la justice à la province Sud sont pris en charge en famille.

Des places en foyer de l'enfance sont tout de même nécessaires, notamment pour un public adolescent qui a souvent du mal à trouver sa place en famille d'accueil et requiert parfois une attention éducative et médico-sociale plus soutenue.

La nouvelle politique publique en faveur des enfants placés requiert la construction d'un nouvel équipement.

Par ailleurs, la province Sud fait le constat qu'il n'existe pas d'internat en collège en milieu urbain en Nouvelle-Calédonie. Il n'existe pas non plus d'internat en capacité d'accueillir des jeunes de différents horizons géographiques et sociaux au sein d'une structure ad-hoc ayant comme objectif d'assurer l'égalité des opportunités de réussite pour des jeunes de milieu modeste.

Ainsi l'actuel foyer pourra facilement être reconvertis pour répondre à ce besoin d'internat.

Il a été décidé de penser en commun les deux projets – foyer pour adolescents et internat provincial - et d'offrir une réponse innovante et transversale sous la forme d'un Pôle éducatif pour adolescents.

Le projet s'inscrit dans l'item de la trajectoire 5.0 - Zéro exclusion : des sociétés inclusives luttant contre toute forme d'exclusion.

Le projet de Pôle éducatif pour adolescent consiste à transformer l'actuel foyer de Dumbéa sur Mer en internat et de construire un nouveau foyer pour adolescents de 12 places sur un foncier adjacent. L'objectif est de mutualiser les équipements avec le futur internat (laverie, cuisines et plateau sportif) dans un souci évident d'économies mais également dans une vision de transversalité.

Trop souvent en effet, les enfants placés au titre de la protection de l'enfance peuvent souffrir d'une prise en charge trop spécifique et éloignée du droit commun. L'objectif de ce Pôle éducatif est précisément de faire profiter les enfants du futur foyer des accompagnements éducatifs renforcés qui seront offerts aux internes.

Le projet de cet internat de la réussite pour tous comprendrait en effet trois axes principaux :

- l'accompagnement et le développement de l'appétence et de l'ambition scolaire des élèves ;
- la découverte de la culture calédonienne et l'ouverture sur le monde ;

- le développement durable dans ses dimensions individuelles et collectives.

La mise en place d'un internat sur l'agglomération de Nouméa avec un recrutement territorial serait ainsi de nature à favoriser une mixité sociale et ethnique. Une telle décision conforterait le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie dans son objectif de favoriser le vivre ensemble. L'internat serait également l'occasion de préparer les élèves pour intégrer les parcours d'excellence positionnés aux lycées.

Enfin, il serait une déclinaison de la volonté du ministre de l'Education nationale qui souhaite réaffirmer l'importance des internats à travers le projet « Internats-liberté ».

Dans le même temps, les internes et professionnels de l'internat pourront bénéficier du soutien technique des équipes éducatives du foyer si cela s'avère nécessaire.

Ainsi, l'objectif de ce Pôle éducatif pour adolescents est bien d'offrir les meilleures conditions de réussite de tous quel que soit leur origine.

L'opération consiste techniquement à transformer l'actuel foyer de Dumbéa sur Mer en internat de 40 à 50 places et construction d'un nouveau foyer pour adolescents de 12 places.

Coût total : 255 000 000 F.CFP dont 215 000 000 F.CFP présentés au titre du présent contrat de développement.

■ **Opération V-6-T5.0 Crédation d'un cartable numérique à destination des collégiens de la province Sud :**



Aujourd'hui les nouvelles technologies prennent une place croissante à l'école.



Depuis déjà plusieurs années, la province œuvre pour installer dans les collèges publics une infrastructure numérique adaptée à un usage quotidien par tous les collégiens.

En 2018, trois collèges, Magenta, d'Apogoti et Portes de Fer ont bénéficié pour 3 ans d'une opération pilote du plan « collèges numériques et innovation pédagogique ». Ainsi des portables hybrides à usage scolaire ont été distribués aux élèves de 5^{ème} et à leurs enseignants. Si un co-financement de l'Etat a été obtenu en 2018 et 2019 pour deux collèges (Magenta et Portes de Fer), la province Sud a continué à financer sur fonds propres cette opération en 2020 en développant la collaboration avec la DANE (délégation académique au numérique éducatif) du Vice-rectorat.

Les premières évaluations de l'expérimentation sur près de 1000 élèves et quelques 100 enseignants, sont encourageantes et positives en termes de motivation des élèves et de réduction de la fracture numérique. Les contraintes d'acquisition, de déploiement du matériel et de la maintenance externalisée dans les collèges ont été levées ou en cours de l'être.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique éducative, la province souhaite élargir son action vers l'innovation et l'intégration du numérique dans les collèges, par la mise en place d'un « cartable numérique ».

Cette opération répond à plusieurs problématiques :

- la réduction des déchets (réduction des photocopies et des manuels papier au profit de manuels numériques) ;
- la réduction de la fracture numérique avec l'acquisition d'équipement individuel ;
- l'éducation des élèves aux usages du numérique dans leur vie scolaire et sociale (usage raisonné des réseaux sociaux, motivation et autonomie accrues, facilité d'apprentissage et d'accès aux informations) ;
- La facilité de communication entre enseignants, entre élèves et enseignants, entre élèves.

Afin d'assurer la meilleure intégration possible et un développement des usages raisonné, la mise en place de ce cartable numérique ne peut s'effectuer sans l'implication des équipes pédagogiques des établissements. Ainsi, le projet d'équipement devra s'échelonner, pour prendre en compte notamment les projets numériques des établissements, la motivation des équipes et la capacité du Vice-rectorat à les former. Il doit s'orienter sur deux axes importants :

Un bouquet de services : La province mettra en place un bouquet de services, au travers d'un espace numérique de travail sécurisé, nécessaire à l'élève et à sa famille : accès aux applications et aux manuels scolaires, des connexions entre la famille et le corps enseignant, entre les différentes classes, entre collèges.

Ce bouquet de service est en cours d'élaboration en partenariat avec le Vice-rectorat.

Des équipements : Chaque année près de 2700 élèves entrent en 6e. L'intérêt est d'attribuer un ordinateur PC Hybride à chacun pour la durée de son cursus en collège. Chaque équipement permettra l'accès au bouquet de services indiqué ci-dessus. La maintenance et l'intégration des équipements dans le réseau des collèges est assuré par la province Sud.

Compte tenu du délai de contractualisation, le périmètre de l'opération va porter sur 10 établissements – Outre ceux déjà en phase expérimentation, le choix des collèges s'effectuera par appel à projet et tiendra compte des projets d'établissement et de la motivation indispensable des équipes éducatives.

Coût total estimé : 290 000 000 F.CFP.



▪ **Opération V-7-T5.0 Sécurisation des collèges publics**

Ces dernières années, les établissements scolaires ont subi d'importants actes de vandalisme, de vol et de dégradations, souvent en période de fermeture, le soir, le week-end ou les jours fériés.

Le projet consiste à améliorer et homogénéiser les dispositifs de mise en sûreté d'ores-et-déjà déployés. Cela concerne, d'une part, les protections passives des établissements, constituées de murs, clôtures et/ou grillages, et d'autre part, les protections actives par le recours à des outils technologiques de qualité tels que caméras de vidéo-protection, caméras thermiques, détecteurs de présence, détecteurs de vibrations, barrières infrarouges, etc. couplés à une télésurveillance.

Ces dispositifs seront complétés par un éclairage d'ambiance extérieur permanent afin de faciliter les interventions éventuelles des services de sécurité publique.

Compte tenu du délai imparti de réalisation au titre de cette contractualisation, l'objectif est de pouvoir identifier et équiper au minimum 4 collèges. Toutefois, selon les résultats obtenus aux différents appels d'offres, d'autres collèges pourront être intégrés à l'opération en tenant compte toujours des priorités définies ci-dessous et dans la limite des délais et de l'enveloppe financière allouée.

A l'instar de ce qui a été réalisé pour la tranche 2019, la province Sud va prioriser les établissements concernés en se basant sur les incidents survenus ces dernières années, les recommandations faites par les services de sûreté de la gendarmerie ou de la police nationale lors de l'établissement des plans sûreté des établissements et les différentes visites et études menées par le chargé de mission sûreté de la direction de l'éducation.

Coût total : 400 000 000 F.CFP.



▪ Opération VI-2-T5.0 Résorption des dépôts sauvages

Le projet vise à poursuivre la résorption des dépôts sauvages engagée depuis 2010 sur le territoire de la province Sud

Une étude d'évaluation simplifiée des risques réalisée en 2008 a permis d'identifier les sites prioritaires à réhabiliter sur environ 100 sites irréguliers recensés. Un premier programme de fermeture réhabilitation a été réalisé sur la période 2012-2017 permettant la résorption/réhabilitation de 8 sites irréguliers de dépôt de déchets (ex-dépotoirs communaux principalement). Une quinzaine de sites présentant des impacts potentiels forts sur les milieux restent à traiter. L'objet de la présente opération est de poursuivre l'action par le biais d'une résorption de nouveaux sites, ceux identifiés en priorité 2.

L'opération à conduire comporte différentes phases :

- une étude préparatoire permettant de :
 - mettre à jour les données de l'étude simplifiée des risques initiale et identifier les différentes options de réhabilitation,
 - définir les travaux en phase APD/DCE, le choix de programmation et le chiffrage des travaux à réaliser ;
- en fonction du chiffrage des travaux à réaliser et du montant disponible pour effectuer ces travaux, mise en œuvre de la réhabilitation des sites classées prioritaires.

A l'image de ce qui a été fait sur la première opération de réhabilitation des dépotoirs, l'objectif est de pouvoir récupérer les déchets valorisables et réglementés. Les autres déchets restent sur site avec un remodelage et traitement de la couverture.

La résorption des dépôts sauvages est à conduire sous un pilotage de la province Sud qui a d'ores et déjà identifié les différents sites.

Coût total : 29 832 936 F.CFP.



▪ Opération VI-3-T5.0 Restauration écologique des anciens sites dégradés par le feu et l'activité minière au sein du Parc de la Côte Oubliée

Le projet vise à conduire une opération de restauration écologique d'un ou plusieurs sites naturels dégradés au sein du Parc de la Côte Oubliée. L'opération de restauration écologique comporterait des interventions de lutte contre l'érosion et de plantation d'espèces endémiques. Elle inclura la participation des populations locales (tribus de Borendy et Unia) dans le processus de sélection du site et dans la mise en œuvre des opérations.



L'opération doit permettre de stopper l'érosion active sur les sites dégradés et initier un processus de reconstitution des forêts naturelles. Cette action améliorera la qualité des eaux du bassin versant, depuis le site d'intervention, les rivières, et jusqu'au lagon et ses récifs coralliens en aval. Cette lutte contre l'érosion doit permettre de limiter les impacts sur les infrastructures publiques, limiter l'intensité des épisodes de crues, améliorer l'état écologique général des eaux douces et marines, et autres services écosystémiques dont dépendent les communautés locales (dont ressources alimentaires).

La restauration des sites dégradés de la Côte Oubliée doit permettre de contribuer à la structuration de la filière de restauration écologique et de sylviculture des espaces ruraux des communes de Thio et Yaté. La conduite d'un programme de restauration écologique pourrait en effet permettre d'entretenir un programme de pépinières communautaires et de stimuler l'entrepreneuriat local dans ce domaine et celui des opérations d'aménagement et de lutte contre l'érosion. Les sociétés minières seraient intégrées à la réflexion et au dispositif dans le cadre notamment de leur stratégie de responsabilité sociétale et environnementale. L'ampleur des superficies dégradées implique la mise en place d'une stratégie de long terme, impliquant une filière structurée et des emplois pérennes.

Une étude est actuellement en cours pour identifier les sites et en proposer une hiérarchisation. Plusieurs sites prioritaires sont actuellement à l'étude (non exhaustif) :

- ancien site de la mine orpheline « Muriel » au cœur du Parc, en partenariat avec le Fond Nickel, plus de 70 hectares nécessitant une intervention pour un montant total approximatif de plus de 100 millions F.CFP (830 000 €) pour une intervention « basique » ;
- sites dégradés des hauteurs de la Tribu de Petit Borendy, plus de 140 hectares de sites sujets à une érosion active. A raison de 6 millions F.CFP/ha (50 000€ /ha) comme référence de coût pour les opérations de plantation, la restauration intégrale de cette zone pourrait nécessiter un montant de l'ordre de 840 millions F.CFP (7 millions €), à inclure donc dans un programme de long terme ;
- sites dégradés sur les hauteurs de la Tribu d'Unia, dans un périmètre de protection des eaux. Evaluation en cours.

Il est prévu une mise en œuvre réalisée selon les sites directement par la province Sud dans le cadre notamment des « Chantiers d'insertion » mettant à contribution des jeunes des tribus.

- Il est également prévu :les contribution possibles de la Société d'économie mixte « Sud Forêt » opérateur en Sylviculture ;
- selon le site, des actions en coordination et financement conjoint possible avec le Fonds Nickel (Gouvernement de la Nouvelle Calédonie) chargé de la restauration du passif minier « orphelin ».

Coût total : 480 000 000 F.CFP.



■ **Opération VI-4-T5.0 Plan de protection des forêts contre les feux**

La mise en œuvre de cette opération vise à répondre aux objectifs de résilience du territoire mais également à accompagner la Nouvelle Calédonie dans sa responsabilité internationale en matière de préservation de la biodiversité du fait du fort taux d'endémisme des espèces animales et végétales locales. Elle est le résultat d'un travail concerté associant largement les différentes parties prenantes.

En effet, en application de l'arrêté du Haut-Commissaire HC/CAB/DSC/ n° 78 du 24 août 2012, la province Sud a initié la rédaction de plans de massifs de protection des forêts contre les feux (PPFF). Ces documents et les actions qui en découlent doivent permettre de réduire le nombre de départs de feux, d'améliorer la connaissance du risque, de diminuer les surfaces brûlées, de gérer et hiérarchiser les actions de prévention par une approche territoriale et collective.

Les actions relèvent de différents ordres : réglementaires, aménagement du territoire, gestion de l'espace naturel, information et sensibilisation.

La mise en œuvre de cette opération est également conduite dans un cadre concerté et coordonné, tout particulièrement avec les acteurs en responsabilité et compétences en matière de gestion des risques et de lutte contre les incendies.

L'opération proposée vise à la mise en œuvre de certaines des actions (investissements) des PPFF.

Il s'agit de celles visant à :

1. empêcher la survenance des feux en renforçant les actions de prévention permettant :
 - d'équiper les entrées des pistes de barrières en veillant à en assurer leur bon fonctionnement ;
2. améliorer la connaissance du risque feu de forêt grâce à :
 - l'amélioration et le renseignement de la base de données incendies,
 - l'établissement systématique de retours d'expériences sur les incendies impactant plus de 100 ha ou affectant des enjeux environnementaux prioritaires ;
3. maîtriser les éclosions et empêcher le développement de grands feux, en :
 - remettant en état et en entretenant certaines pistes existantes,
 - aménageant des zones coupe feux,

- améliorant la disponibilité en eau pour les Hélicoptères Bombardiers d'Eau (HBE) et les pompiers,
 - créant et en entretenant un réseau de dropzones, en sécurisant juridiquement les aménagements/équipements ;
4. améliorer la lutte, en :
 - augmentant les points d'eau disponibles,
 - remettant en état certaines pistes existantes,
 - mettant en place une signalétique « Défense de Forêts Contre les Incendies » (DFCI) sur le massif,
 - améliorant et en enrichissant l'atlas DFCI existant ;
 5. gérer les feux de grande ampleur en :
 - améliorant le dispositif de prise en compte des enjeux environnementaux dans la stratégie de lutte.

Coût total : 155 131 265 F.CFP.

▪ **Opération VII-2-T5.0 Aides économiques aux entreprises des communes rurales de la province Sud**



La mise en œuvre de cette opération vise à aider au développement des entreprises situées dans les communes rurales suivantes de la province Sud : Boulouparis, Bourail, Farino, Ile des Pins, La Foa, Moindou, Sarraméa, Thio et Yaté.

Les aides se répartiront de la manière suivante :

- **des prêts à taux 0%** accordés à des entreprises situées dans ces communes et exclusivement réservés à l'acquisition d'équipements ou la réalisation d'études ou de travaux.
- **des aides d'investissement** accordées à des entreprises situées dans les communes rurales suivantes de la province Sud : Boulouparis, Bourail, Farino, Ile des Pins, La Foa, Moindou, Sarraméa, Thio et Yaté.

Coût total : 111 945 322 F.CFP.

➤ **Redéploiement entre opérations déjà contractualisées**

Les opérations sont toutes engagées et il est prévu de les mener à leur terme en totalité.

A ce jour, le taux d'engagement du contrat avant avenant est de 78,72 %.

Aussi, aucun redéploiement même partiel n'est demandé

La fiche « II-1qua Habitat aidé » a fait l'objet d'une réécriture afin d'être plus explicite sur les opérations menées.

➤ **Opérations de fonctionnement**

Les 4 opérations de fonctionnement extraites du contrat pour être conventionnées quasi à l'identique et sans que soit remis en cause le fond ou le montant annuel théorique sont les suivantes :

• Chantiers d'insertion

L'objectif des chantiers d'insertion est de redonner une chance aux personnes en difficulté et d'apporter une réponse collective à des problèmes sociaux localisés (délinquance, perturbation, dégradations, etc.).

Ces chantiers permettent de mobiliser des personnes en difficulté et leur offre la possibilité de sortir de situations d'exclusion en leur apportant des réponses à d'éventuels problèmes sociaux et psychologiques.

Ils permettent également la (re) socialisation des stagiaires.

Un accompagnement à la construction de leur projet professionnel leur est proposé ainsi que des formations en vue de l'acquisition d'une qualification, à moyen ou long terme.

Faciliter l'accès à l'emploi des personnes accueillies,

Permettre la réappropriation par ses habitants d'un quartier, d'une zone, d'un site, ou d'un bâtiment. L'outil « chantier d'insertion » s'adapte à la population ayant un vécu scolaire chaotique et un projet de vie personnel ou professionnel peu construit. Il contribue à faire évoluer les mentalités et les comportements collectifs de la population en perte de repères qui peut se tourner facilement vers la violence, la consommation de cannabis, d'alcool et commettre des actes de délinquance vis-à-vis de l'environnement. Il apporte une réponse collective à un besoin identifié et permet aux stagiaires de démarrer un parcours d'insertion sociale et professionnelle en restant dans leur environnement familial

De 2017 à 2020, 40 chantiers d'insertion ont été réalisés dans 11 communes et 27 tribus de la province Sud.

332 stagiaires ont bénéficié de la mesure chantier d'insertion.

Ces chantiers d'insertion ont déjà permis :

- la réalisation de différents types d'ouvrage (blocs sanitaires, cuisines, plateaux sportifs...)
- des aménagements paysagers, de la revégétalisation,
- la sécurisation d'itinéraires
- le recyclage d'ordinateurs pour une redistribution au profit d'associations ou d'élèves lors du confinement

• Lutte contre l'exclusion à la tribu de Saint-Louis

Les objectifs de cette opération sont l'Insertion des jeunes et la prévention de la délinquance.

L'insertion est entravée par de nombreux freins : absence de diplôme, de formation et des prérequis à l'employabilité. Ainsi les formes d'exclusions présentent sur ce territoire sont multiples (exclusion sociale, exclusion professionnelle, exclusion scolaire...).

Le processus inclut :

- L'identification des équipes pouvant intervenir sans risque et renforcer l'interconnaissance à Saint Louis
- L'identification des personnes de Saint Louis avec les partenaires du COPIL,
- Le travail de terrain afin de dynamiser le tissu associatif,
- L'identification des associations de la tribu (29 associations recensées à ce jour) et des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle,
- La construction d'un plan d'action localisé pour chaque association et individualisé pour chaque personne reçue,
- La mise en œuvre des solutions pour l'accès à l'emploi.,

Les actions mises en œuvre sont :

- L'accompagnement individualisé de (580 personnes en suivi régulier à ce jour).
- La mise en chantier d'insertion et le suivi de délinquants en collaboration avec le SPIP (30 personnes à ce jour),
- Des mesures d'aide à l'emploi (111 mises en place à ce jour).
- Des ateliers collectifs de mobilisation autour de projets.
- Des formations individualisées (Types de modules : culture générale et langue, français, mathématiques, préparation au code, préparations aux concours, aux tests d'entrée des

- différents centres de formation, CACES, BAFA, permis PL et VL, PSC1, PSC2, formations diplômantes (DAEU) et qualifiantes...),
- Des aides à la mobilité.

• **Accompagnement à la scolarité**

Cette opération, initiée en 2005 dans le cadre du contrat de développement Etat-province-Sud, est renouvelée chaque année avec un taux de réalisation de 100 %. Au total, l'accompagnement scolaire est organisé sur près de cent trente sites, au bénéfice d'environ 1200 enfants encadrés par 150 accompagnateurs eux-mêmes supervisés par une vingtaine de coordinateurs.

L'accompagnement à la scolarité apporte aux enfants et aux adolescents, l'appui logistique et les ressources humaines qui peuvent leur faire défaut afin de développer leur éveil culturel, artistique, sportif, environnemental...etc. Il s'agit de renforcer leur désir d'apprendre, valoriser leurs progrès et développer l'estime d'eux-mêmes pour qu'ils réussissent mieux dans leurs études.

Ainsi, au-delà de l'aide aux devoirs, l'accompagnement à la scolarité va consister à :

- élargir les centres d'intérêt des enfants ;
- susciter la motivation ;
- développer l'estime de soi par des activités valorisantes et valorisées ;
- renforcer l'autonomie et la pratique de l'entraide ;
- utiliser les technologies de l'information et de la communication TIC...

L'éveil à la protection de l'environnement, à la culture, aux technologies d'information et de communication, à la culture océanienne, et aux activités sportives sont autant de domaines d'ouverture sur le monde, proposés par l'accompagnement à la scolarité.

Il fait partie de la communauté éducative et garde le lien avec l'école et les parents pour échanger sur les activités et sur le comportement des élèves.

Ce dispositif est mis en œuvre le plus souvent en fin de journée d'école durant les périodes scolaires. Des groupes restreints d'élèves (dix au maximum), sont pris en charge par un accompagnateur.

La prise en charge des jeunes scolaires après l'école rassure et réconforte les parents salariés. Les effets positifs de cet encadrement sont constatés sur le comportement des enfants en classe par les maîtres.

• **Accompagnement à la réussite des élèves internes**

Fin 2010, la province Sud a mis en place un dispositif d'internat d'excellence afin d'offrir aux jeunes élèves internes un cadre et des conditions de travail propices à la réussite de leurs études et une ouverture sur le monde. Outre la réussite scolaire, le dispositif a également pour objectif de réduire les inégalités, et favoriser le vivre ensemble et l'insertion sociale des jeunes adolescents.

Trois internats sont aujourd'hui dans le dispositif et reçoivent des internes du niveau collège et lycée. Près de 380 internes bénéficient de ce dispositif.

Cette opération, déjà inscrite au contrat de développement 2011-2016, a permis de mettre en place un soutien scolaire dans les établissements, un soutien psychosocial, des activités pédagogiques sportives, culturelles et environnementales, et un accès aux outils informatiques et à l'internet pour leurs recherches.

Cette aide prend diverses formes : conventions partenariales avec les internats chargés d'organiser les activités pédagogiques, contrats entre la province Sud et des prestataires (psychologues et locations informatiques, soutien scolaire) tout au long de l'année, actions traitées en régie favorisant la réussite et le bien-être des élèves (transport pour les sorties, matériel et fournitures pédagogiques et renouvellement des bibliothèques...).

Le tableau récapitule le financement **annuel** de ces opérations pour les années 2020 à 2022 :

Contrat de développement Etat / province Sud	Convention relative au financement de l'opération de	Annuité théorique	Part Etat	Part province
--	--	-------------------	-----------	---------------

Année 2020	fonctionnement Années 2021 et 2022	En MF	75 % En MF	Sud 25 % En MF
n° III-1 ter : Chantiers d'insertion	F10 – PS « Chantiers d'insertion »	115	86,25	28,75
n°III-2 bis : Lutte contre l'exclusion à la tribu de Saint-Louis	F11 – PS « Lutte contre l'exclusion à la tribu de Saint-Louis»	20	15	5
n°V-1 ter : Accompagnement à la scolarité	F12 –PS « Accompagnement à la scolarité »	141	105,75	32,25
n°V-2 ter : Accompagnement à la réussite des élèves internes	F13 – PS « Accompagnement à la réussite des élèves internes »	20	15	5
TOTAL Annuel		296	222	74

Ainsi le montant total conventionné pour les années 2021 et 2022 porte sur un montant à hauteur de 592 MF (296MF / an) pour une part Etat de 444 MF (222MF / an).

L’annuité théorique mentionnée dans le tableau ci-dessus est identique à celle de 2020.

A noter cependant qu’elle peut faire l’objet d’un « coup de rabot » de l’Etat chaque année. C’est le taux de notification des crédits du ministère des Outre-mer. Pour mémoire, en 2017, ce taux n’était que de 67 % ramenant les 222 MF attendus à 148,74 MF alors qu’en 2020 ce taux était de 95,64 % soit 212,32 MF.

A noter également que l’année 2021 était déjà contractualisée alors que l’année 2022 fait l’objet d’un abondement de l’Etat.

➤ Gouvernance du contrat

La gouvernance du contrat a été revue afin de formaliser dans le contrat la mise en application du décret 518 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l’Etat pour les projets d’investissement applicable en Nouvelle-Calédonie et déjà mis en application depuis fin 2018. Cet avenant permet également d’apporter des précisions d’ordre pratique sur bon nombre de points.

Les points les plus saillants sont :

- La communication

En tant que financeur substantiel du contrat, l’Etat a souhaité renforcer la communication sur sa participation financière.

Ainsi, l’Etat veut être associé étroitement à la stratégie de communication et au contenu du message à destination du public qui seront établis pour les opérations contractualisées.

Par ailleurs, des précisions d’ordre pratique sont apportées sur les panneaux d’affichage et supports de communication des opérations.

- Les délais de justification des dépenses des opérations de fonctionnement : ceux-ci ont été raccourcis au 30 avril au lieu du 30 juin ce qui pourra s’avérer difficile à tenir notamment pour les opérations menées avec des associations.

- Les modalités de versement des subventions :

- le premier acompte est dorénavant de 30 % au lieu de 25 % ce qui permet d’avoir une avance plus confortable au démarrage de l’opération ;
- par contre, les acomptes suivants appelés au fur et à mesure de l’avancement de l’opération sont dorénavant plafonnés à 80 % (90 % dans certains cas très spécifiques) au lieu de 98 % ;

- ainsi, le solde de la subvention passe de 2 % à 20 % (10 % dans certains cas très spécifiques) ce qui représente une somme non négligeable pour les grosses opérations et par conséquent un préfinancement important pour la collectivité.

➤ Incidence financière

Cet avenant a pour effet de porter le montant total des opérations contractualisées en investissement et fonctionnement de 11 670 000 000 F CFP à 13 055 909 523 F CFP auquel il convient d'ajouter les années 2021/2022 des conventions de fonctionnement d'un montant de 592 MF CFP soit au total 13 647 909 523 F CFP.

L'investissement supplémentaire pour la province est de près de 915 MF et la contribution supplémentaire de l'Etat est de plus d'1 MdF CFP.

L'ajustement des autorisations de programmes et d'engagement est prévu dans le cadre du budget supplémentaire qui sera présenté au vote de l'assemblée de la province Sud le 30 juillet 2020.

➤ Charte d'engagement Trajectoire outre-mer 5.0

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles forment le cœur de l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi l'élimination de la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique. Les 17 ODD ont été utilisés pour caractériser le Livre bleu outre-mer et faire de cet outil la contribution du ministère des outre-mer à l'Agenda 2030 et à l'atteinte des objectifs fixés dans l'accord de Paris.



La Trajectoire outre-mer 5.0 vise à accompagner les territoires et leurs projets dans une dynamique permettant d'atteindre ces objectifs, mais aussi à pérenniser les dispositifs déjà existants qui fonctionnent.

En signant cette charte et au travers des projets labélisés Trajectoire 5.0 inscrits dans l'avenant n° 3 à son contrat de développement, la province Sud, s'inscrit dans cette trajectoire.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.